

Le 40^{ème} anniversaire
rugissant



vicca

*En hommage à Marianne Delcourt, Laurence Babault
et Martial Gabillard qui ont tant fait pour l'Avicca*



*textes Patrick Vuitton
réalisation graphique Sophie De Bléecière*



Il sera une fois...

... un grand pays, aux si diverses contrées, campagnes et montagnes, îles proches et lointaines, métropoles, villes et villages, toutes mues par l'espérance de pouvoir s'appuyer sur le meilleur des technologies de l'information comme l'on disait au XXe siècle, du numérique en langage moderne. Une vision de territoires où règneraient l'accessibilité pour toutes et tous, la résilience, la sobriété, l'efficience, l'innovation, la souveraineté, l'inclusion, la cybersécurité...

Si certains n'y voyaient qu'un rêve et s'inféodaient aux puissants de l'époque, d'autres avaient décidé, chez eux et ensemble, de bâtir cet avenir meilleur, qui certes ne serait jamais acquis, qui connaîtrait ses moments de doutes, de batailles, et d'autres de construction et de paix.

Au siècle passé, pour accomplir cette espérance, les femmes et les hommes de ces contrées avaient décidé de s'unir malgré leurs différences, d'apporter leurs savoirs, leur intelligence et leur courage pour agir ensemble. L'origine du nom de leur union se perd un peu dans les mémoires des pionniers, mais reste bien présente dans l'action : Avicca. Quarante ans plus tard, les paysages ont été transformés, les générations se sont transmis le flambeau de main en main et l'aventure continue !

AVICCA



Patrick CHAIZE
Président de l'Avicca
Sénateur de l'Ain
Membre de la Commission des
Affaires Économiques
Président du Groupe Numérique
du Sénat

*L'Avicca a été créée à l'initiative de
Martial Gabillard,
Maire-adjoint de Rennes, qui l'a
présidée jusqu'en 2007.
Yves Rome, Président du CD de l'Oise
lui a succédé jusqu'à l'élection de
Patrick Chaize en 2015.*

Votre premier contact avec l'Avicca ?

Un TRIP. J'étais Directeur du Syndicat intercommunal d'Energie de l'Ain, nous n'avions pas encore défini notre projet FttH. J'ai été frappé par la diversité des participants, chacun apportait sa pierre à l'édifice, mais personne n'avait la totalité de la réponse.

En 2015, vous êtes élu Président...

J'avais acquis la certitude que l'Avicca exerçait une vraie mission pour les collectivités. Yves Rome, n'avait pu se représenter. Bien que n'étant pas du même bord, nous nous étions appréciés par nos engagements au Sénat sur la question. C'est lui qui m'a suggéré de candidater, ce qui montre bien le caractère transpartisan de l'Avicca.

Les plus grandes victoires ?

Je suis un insatisfait ! Pas de moment pivot mais au quotidien des décisions organisationnelles, budgétaires, législatives, de régulation, sur lesquelles nous avons pesé. C'est un dialogue avec l'État et les opérateurs privés, mais aussi un combat permanent ! Si je ne devais retenir qu'une chose, ce serait la loi sur l'impact environnemental du numérique. J'ai pu faire passer beaucoup de propositions concrètes, on ne peut plus prendre de décisions sans s'interroger sur le bilan de ce qu'on veut déployer.

Vous avez épuisé combien de Ministres en charge ?

(rires) Fleur Pellerin, Axelle Lemaire, Mounir Mahjoubi, Julien Denormandie, Cédric O, Jean-Noël Barrot, Marina Ferrari, Clara Chappaz, Anne le Hénanff. Les meilleurs sont allés écouter le terrain, sans se contenter de la parole des opérateurs.. Globalement, on court derrière les sujets ; il y a un manque d'anticipation, de vision globale.

La prochaine bataille pour le FttH ? Et sur le numérique en général ?

Elle est en cours : l'équilibre économique des RIP. L'adoption à l'unanimité de la proposition de loi que j'ai portée au Sénat illustre son importance. Au fond, depuis 40 ans, c'est toujours le même débat, sous des formes différentes, mais avec à chaque fois des enjeux plus élevés. Sans action des collectivités territoriales, les services ne sont pas là à temps, et sans péréquation entre zones rentables et non-rentables, les collectivités sont asphyxiées, avec un risque de fin d'égalité des tarifs pour les usagers. Pour le numérique, une multitude de sujets sur trois axes : les infrastructures, le développement des usages (appropriation, inclusion, IoT...), et tout le domaine de la souveraineté, résilience, cybersécurité etc. L'Avicca doit continuer à suivre ces trois axes, tous indispensables.



Mathieu HAZOUARD

Secrétaire général de l'Avicca

Conseiller Régional délégué, en charge des Enjeux Numériques et des Tiers-Lieux

Président de la SPL "Nouvelle-Aquitaine THD"

Président du Campus Cyber Nouvelle-Aquitaine

Quel est le sens de votre implication dans l'Avicca ?

Par un heureux hasard, mon premier contact avec l'Avicca s'est fait à l'occasion du TRIP fêtant ses trente ans. Fort d'expériences passées, j'étais déjà intimement convaincu de la force des organisations nationales. J'y ai découvert davantage qu'un simple réseau : un lieu où on se retrouve entre élu(e)s, entre techniciens, où on peut trouver de l'aide, de l'information, de la ressource. Au sein du Conseil d'Administration, nous portons la voix des collectivités dans toute leur très grande diversité. Cela nous confère une légitimité pour dialoguer avec les parlementaires, les grands opérateurs, les ministères ou encore le Régulateur.

Le dossier au-dessus de la pile ?

Sans hésitation, celui du modèle économique des RIP. Je préside une structure particulière par rapport à d'autres montages, une SPL en charge de l'exploitation des réseaux FttH au niveau régional, couvrant notamment de vastes territoires ruraux. À ce titre, nous sommes en prise directe avec la réalité des coûts supportés par la puissance publique. Très tôt, nous avons alerté nos interlocuteurs — l'Arcep, l'ANCT et d'autres encore. Dans les montages concessifs, les effets se feront sentir plus tard, mais la problématique demeure identique : si le délégataire ne parvient pas à atteindre l'équilibre économique, la collectivité délégante en portera inévitablement les conséquences.

Et sur le numérique en général ?

La mutualisation s'impose comme une nécessité. Il y a de plus en plus de services qui font appel au numérique, à l'IA, y compris pour des petites ou moyennes communes, avec l'enjeu majeur qu'est celui de la cybersécurité. Les décideurs locaux sont régulièrement sollicités par des fournisseurs de solutions, ce qui est une opportunité, mais il faut de l'expertise, de la pérennité, de l'interopérabilité, de la cohérence. Nous pouvons nous appuyer sur des opérateurs publics de services numériques (OPSN), très présents dans plusieurs départements et régions. Il faut voir comment articuler et développer nos actions, à l'image des échanges que développe l'Avicca avec Déclic, qui fédère de nombreux OPSN.



De quand date la première loi sur les télécommunications ?

Réponse page 21



Denis Leroux
Trésorier de l'Avicca
Président du SMIX THD

Votre premier souvenir de l'Avicca ?

L'immersion a été brutale, en remplaçant au CA mon prédécesseur, en même temps que je prenais ma responsabilité dans le Doubs sur ce sujet nouveau pour moi, car je m'occupais de tourisme et d'économie. C'était en 2015, en découvrant tout le contexte avec de nombreuses questions nationales importantes, alors que nous n'en étions qu'au démarrage de notre déploiement. Et aujourd'hui, d'ailleurs, avec l'arrivée de nouveaux élus suite aux élections municipales, un gros effort de formation devra être lancé.

Le dossier au-dessus de la pile ?

Le mode STOC, mortifère. Je suis obnubilé par les dégâts, que nous vivons d'autant plus difficilement que nous avons construit les réseaux, avec nos entreprises. Le Régulateur ne joue pas son rôle, on a des PTO illégitimes en pagaille. Dans mon propre canton nous allons devoir refaire deux armoires entières dans les semaines qui viennent ! Et bien sûr cela impacte un équilibre économique déjà difficile.

La mutualisation mise en place pour le FttH peut-elle servir sur d'autres projets ?

Bien sûr ! Pour commencer, notre Syndicat mixte lance un réseau LoRa sur tout le territoire, sur ses fonds propres. Nous avons deux axes forts : la gestion de l'eau, les fuites, les relèves de compteurs, en lien avec les syndicats en charge ; et les économies d'énergie bâtimentaires, avec le Département et les communes. La réussite de notre projet FttH nous aide. C'est incroyable qu'un village du Haut-Doubs de 15 habitants ait la fibre alors qu'elle manque en plein centre de Besançon en zone privée.

Quelle place pour l'Avicca dans les nombreux sujets du numérique ?

Essentielle ! D'abord parce que c'est son unique sujet, et aussi parce qu'elle regroupe tous les types de collectivités et de groupements, ce qui en fait un lieu d'échange et de capitalisation irremplaçable.



Le mode STOC a connu plusieurs versions. À partir de quelle version les problèmes de qualité sont ils considérés comme acceptables ?

Réponse page 29



1986 ~ 2026 et au-delà !

Collectivités et numérique : l'histoire sans fin

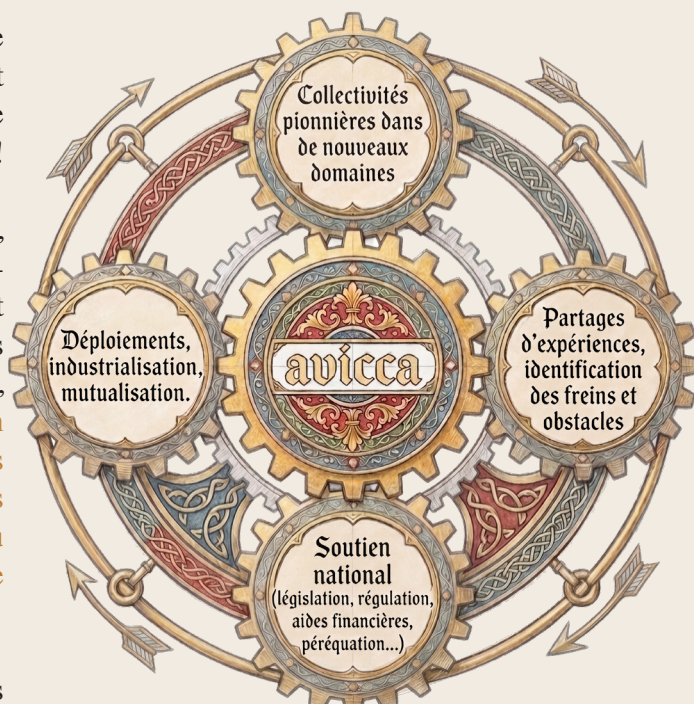
Les 40 années d'existence de l'Avicca ont été marquées par des bouleversements techniques et juridiques. Le concept d'aménagement numérique du territoire est aujourd'hui politiquement reconnu, les réalisations sont là. De longs combats ont été nécessaires pour permettre aux collectivités d'agir de manière structurelle et non par subventions plus ou moins directes ; ils sont encore d'actualité.

La continuité de l'Avicca a joué son rôle, mais cette histoire est avant tout celle des collectivités qui ont agi et en sont devenues membres. Impossible ici de dresser la liste de tous les pionniers sans en oublier !

De nombreux parlementaires se sont investis, comme René Trégouët, Philippe Leroy, Jean-François Le Grand, et bien sûr les sénateurs qui ont présidé l'Avicca. Souvent, au Sénat, les clivages politiques s'effacent devant les réalités de terrain, comme le prouvent encore récemment la **proposition de loi visant à assurer la qualité et la pérennité des raccordements aux réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique**, ou encore celle visant à garantir la péréquation nationale pour l'exploitation durable des RIP FttH.

Bien sûr, cette histoire est aussi celle des personnes qui au sein des administrations, du Régulateur, du gouvernement, des entreprises, ont cru aux enjeux d'aménagement numérique.

L'historique qui suit est écrit du point de vue des collectivités, et il est centré sur les infrastructures fixes, emblématiques. Sur le mobile, la victoire aura consisté en ce que l'État, qui attribue son domaine public hertzien, arbitre enfin entre ses intérêts financiers et des exigences légitimes de couverture. Il faudrait surtout compléter cet aperçu historique sur les usages et les services, aussi importants mais beaucoup plus diffus, et qui ont rarement fait l'objet de politiques nationales suivies. Pour ne prendre qu'un exemple, le numérique éducatif, « une co-construction entre l'État et les collectivités territoriales toujours en défaut » comme le relève la Cour des comptes. Avec des dépenses estimées à 400 M€/an, en 25 ans, les collectivités auront servi aussi des dizaines de millions d'usagers et dépensé plus que l'investissement public dans le FttH ! Appel aux chercheurs et historiens : il reste beaucoup à écrire sur tous ces sujets, afin d'en tirer des leçons pour l'avenir.





1984 ~ 1989

Les prémices : début d'implication des collectivités, début de la fin des monopoles

Vérités alternatives et surveillance généralisée des individus, 1984, le roman dystopique de George Orwell est-il en train de se réaliser aujourd'hui ? 1984 est aussi l'année du lancement du Plan câble ou du 3615 pour le Minitel en France. Heureusement que le numérique, c'est aussi Wikipedia !

En 1970, il faut trois ans pour obtenir une ligne téléphonique en France et un plan de rattrapage est lancé en 1975. Les télécoms, comme la poste et l'audiovisuel, sont des monopoles d'État, avec ses avantages, on paye le téléphone au même prix à la campagne qu'à Paris, et ses inconvénients, la ligne téléphonique n'y arrive qu'un siècle après. Impossible d'acheter un poste à cadran dans le commerce, Fernand Raynaud ironise sur le 22 à Asnières, les collectivités financent des « avances remboursables » pour être desservies.

Les années 80 amènent une étape nouvelle de **décentralisation** (relative) et les premières brèches dans ces monopoles. En 1984, le gouvernement lance le **Plan Câble**, qui donne l'initiative aux villes pour contractualiser avec la Direction générale des télécommunications des réseaux de télédistribution ; d'autres services sont promis (**Réseau Numérique à Intégration de Service** etc.), et la **fibres optique jusqu'à l'abonné** est mise en avant (**réseaux 1G**, de première génération). Mais rapidement, l'ambition étatique diminue (lancements de réseaux dits « 0G » en coaxial), puis le secteur privé est autorisé à construire des réseaux câblés. Les communes et leurs groupements établissent ou autorisent l'établissement des réseaux câblés, veillent à la cohérence des antennes collectives avec ces réseaux, contrôlent les plans de services (chaînes distribuées) et peuvent bénéficier d'un canal pour la télévision. Les premières télévisions locales se créent.

En 1986, 16 villes pionnières créent l'AVICA, Association des villes câblées, afin de poursuivre le travail d'échange et d'élaboration collective qui s'était instauré sous l'égide de la Mission câble pilotée par l'État. Contrairement à de nombreux autres pays, le câble ne sera pas un grand succès en France, car les acteurs dominants des télécoms (DGT, devenue France Telecom) et de l'audiovisuel payant (Canal+) ne seront pas favorables à son développement. Les réseaux câblés joueront néanmoins un grand rôle d'émulation concurrentielle dans l'émergence du haut débit. Mais n'anticipons pas !

La réglementation évolue sous pression de la Commission européenne pour ouvrir le secteur à la concurrence : **Livre vert** sur le développement du marché commun des services et équipements des télécommunications en 1987, **Directives sur la concurrence** à partir de 1988. Conjuguée avec la diversification des technologies (**satellites, fibres optiques, télématique, télécopieurs, téléphonie cellulaire** avec Radiocom 2000 et la création de SFR, son concurrent...), la pression européenne sera déterminante pour le rythme des évolutions, même si chaque pays suivra une voie qui lui est propre.



1990 ~ 2004

Libéralisation des télécoms...

1990 : deux lois créent l'entreprise France Télécom et lui fixent des obligations de service public. Le monopole est maintenu sur les principaux réseaux et services de base, comme la téléphonie fixe, mais d'autres services peuvent s'ouvrir à la concurrence. La téléphonie mobile est un luxe (20 000 clients en **1992**) au moment où se lance la 2G (**1993**). Le satellite ne connaissant pas les frontières, des **téléports** se créent, permettant des baisses de coûts à l'international ou pour des entreprises multisites.

1994 : le second Livre vert pour libéraliser les réseaux - et plus seulement les services - aboutit en France à une nouvelle législation en **1996**. Un **régulateur** indépendant (Autorité de Régulation des Télécommunications) organise l'ouverture des lignes cuivre. Le **dégroupage**, opérationnel en **2001** est poussif : 500 lignes ouvertes en un an ! Sanctions à l'appui, le dégroupage finira par être un succès de la régulation française.

Cette période est aussi celle de l'explosion des usages, avec **Internet**, le **haut débit**, l'émergence du **très haut débit**. De nouveaux concepts caractérisent cette évolution : **autoroutes de l'information**, **e-administration**... En **2002** Free lance le triple play. La 3G démarre en **2004**, mais les fractures apparaissent, territoriales et sociales.

...et prise en compte progressive de l'aménagement numérique du territoire

*En **1996** L'AVICA regroupe 76 membres impliqués dans les réseaux câblés.*

*En **1999** l'adhésion est ouverte à tout type de collectivité porteuse d'un réseau de télécoms : l'association devient **Avicca**, Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel. Le premier Département adhère en **2004**, la première Région en **2005**.*

Les investissements privés se concentrent sur les zones rentables, attirant les entreprises innovantes. Le maître mot étant la libéralisation, l'action publique locale a été soigneusement limitée : interdiction d'être opérateur. Outre les téléports dans des opérations d'aménagement, les collectivités peuvent cependant établir des **réseaux indépendants**, non ouverts au public. Certaines créent des réseaux de **fibre noire** pour des **multi-GFU** (Groupes fermés d'utilisateurs), pour elles-mêmes, l'enseignement supérieur, la recherche, la santé. Ces actions sont attaquées en justice par les opérateurs en place. Les collectivités et l'Avica vont jusqu'à formuler un recours européen pour ouvrir la législation française. Les multiples actions engagées permettent une première ouverture en **1999** dans une loi pour l'**aménagement durable du territoire**. Trop restrictive, elle est amendée en **2001**, puis élargie pour permettre aux collectivités de devenir **opérateurs de gros neutres** en **2004**, avec l'article fondateur **L.1425-1** du Code général des collectivités territoriales.

Avec des aides de l'État en dents de scie, les collectivités déploient aussi des lieux d'accès à Internet pour les publics éloignés. Côté **couverture mobile**, les collectivités sont priées de passer à la caisse pour combler les **zones blanches** en finançant pylônes, accès etc.



2005 ~ 2012

Les RIP s'industrialisent, les opérateurs pour les entreprises se diversifient...

Le cadre d'intervention des collectivités s'est stabilisé en **2004**. Mais la même année, France Telecom se met en avant en proposant une charte de « Département innovant », critiquée par le Conseil de la concurrence et l'ART. Si ce contre-feu retarde des prises de décision dans certains endroits, les **Réseaux d'initiative publique** se multiplient. Le secteur privé se mobilise et trouve des financements pour industrialiser leur construction et leur exploitation. Schéma type de cette génération de RIP : un **réseau de collecte en fibre**, utile à la fois à l'extension du dégroupage et au raccordement de sites importants (zones d'activités, bâtiments publics...). En complément, des technologies hertziennes (**WiFi, WiMAX...**) apportent le haut-débit là où il n'est pas disponible *via* le cuivre. L'existence d'opérateurs de gros neutres fait croître un écosystème d'opérateurs spécialisés dans les offres aux entreprises, qui étaient trop contraints par les offres de gros des **opérateurs verticalement intégrés**. Les collectivités constituent des patrimoines de fourreaux, y compris *via* des contentieux portant sur les ZAC, lotissements, etc. En parallèle, les sociétés exploitant des réseaux câblés ont été rachetées et fondues dans un même ensemble, par endettement et avec l'aide de fonds d'investissements. Des conflits juridiques avec des collectivités apparaissent quant à la propriété de certains réseaux. La modernisation (passage au **DOCSIS**, hybridation avec la fibre...) permet d'offrir de meilleurs débits que l'ADSL.

En **2008**, Bouygues Telecom se lance dans le fixe ; un paysage concurrentiel à 4 opérateurs principaux, présents dans le fixe et le mobile, s'installe.

En **2011**, l'Arcep attribue les licences **4G** et définit le cadre de la « **montée en débit sur cuivre** », qui revient à faire financer par les collectivités l'amélioration du réseau d'Orange, ouvert aux autres opérateurs.

La dynamique des **RIP 1G** sera déterminante pour convaincre les décideurs nationaux de la possibilité de confier aux collectivités le passage au FttH sur plus de 80% du territoire. La partie la plus difficile, évidemment.

... et le cadre du passage au Très haut débit est initié

En ordre dispersé, des collectivités pionnières et des opérateurs privés lancent des projets de **boucle locale** Très haut débit, avec diverses architectures FttH (**PON** ou **point-à-point**), voire de la fibre jusqu'en pied d'immeuble avec distribution sur cuivre. Les projets publics dans les zones denses sont attaqués en justice.



En **2006**, l'AMF, l'ADF, l'ARF et l'AVICCA répondent conjointement à la consultation publique sur le Très haut débit, demandant notamment la connaissance des réseaux par les collectivités et une péréquation financière nationale. À l'issue d'intenses concertations, un cadre législatif est fixé en **2008** : **droit à la fibre**, obligations de **mutualisation**, fibrage des immeubles neufs, droit à la connaissance des infrastructures et zones de services par les collectivités... En parallèle, l'Arcep impose l'**ouverture du génie civil d'Orange** dans des conditions transparentes et non discriminatoires.

En **2009** une loi invite à la concertation locale sur les réseaux et les services via des Schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (**SDTAN**) et des Stratégies de cohérence régionale d'Aménagement Numérique (**SCORAN**). L'Arcep délimite une Zone très dense (**ZTD**), supposée suffisamment rentable pour que plusieurs opérateurs puissent y investir jusque dans les immeubles.

En **2010**, le gouvernement lance son **Programme national très haut débit**. Un Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (**AMII**) sur la Zone moins dense (**ZMD**), pour cantonner l'initiative publique locale aux zones non rentables et articuler les opérateurs privés sur les zones rentables qu'ils choisissent. À l'issue de cette opération, chaque région, chaque département sera morcelé, avec grosso modo les agglomérations d'un côté pour les opérateurs, et le reste, non rentable, à la charge des collectivités volontaires, avec la promesse d'un soutien financier national à la clef pour une partie de l'investissement. Les aides publiques à la construction sont censées permettre aux **Opérateurs commerciaux (OC)** d'utiliser le FttH des **Opérateurs d'infrastructure (OI)** dans des conditions voisines de la zone privée, afin que les tarifs pour les usagers finaux soient les mêmes. La question du coût d'exploitation dans les zones non rentables est de fait renvoyée à « plus tard ».

En **2011**, l'Avicca obtient une modification du projet de décision sur la tarification du génie civil. Il était prévu un coût proportionnel à la longueur des lignes, ce qui aurait pénalisé les zones les moins denses : celles de l'initiative publique.

*En **2012**, l'Avicca compte plus de 200 membres ; 130 RIP 1G en exploitation servent plus de 200 opérateurs clients, 10 000 usagers finaux professionnels raccordés en fibre optique (entreprises et services publics), 1 000 000 d'usagers finaux grand public abonnés via des offres activées (ADSL, WiFi, WiMAX, FTTH...), sans compter les réseaux câblés maintenus en délégation de service public. Des opérateurs neutres se sont structurés (Altitude, Axione...). L'ensemble des RIP représente 3,4 milliards d'euros d'investissements, moitié publics, moitié privés.*



De quand date les premières concessions dans les télécommunications ?

Réponse page 21



2013 ~ 2025

Dix ans pour couvrir la France en Très Haut Débit, plus deux pour finir de la couvrir en FttH (une fin glissante !)...

En **2013** le **Plan France THD** accélère les ambitions et améliore les aides nationales aux projets locaux, sans toutefois changer la donne sur la primauté de l'initiative privée. L'objectif est de généraliser le Très haut débit en dix ans, dont 80% par la fibre optique. La même année, le **VDSL2**, plus performant que l'ADSL sur de courtes liaisons, est lancé sur les réseaux d'Orange. En **2014**, Altice rachète SFR. Les synergies promises, comme la bascule des abonnés ADSL sur le câble, ne seront pas au rendez-vous.

En **2015** l'Arcep encadre spécifiquement l'économie des RIP 2G en publiant des **lignes directrices tarifaires**, dont le respect conditionne les subventions d'État. Par ailleurs, le Régulateur considère que les OI doivent faire droit aux demandes des OC de réaliser eux-mêmes les raccordements finals : le tristement célèbre « **mode STOC** », Sous Traitance Opérateur Commercial, voit le jour. Si la théorie impose de respecter les règles de l'art, en pratique la sous-traitance en cascade génère massivement des malfaçons et des débranchements à tort. En **2018**, l'Arcep tranche un règlement de différend qui a pour effet d'imposer le renouvellement des droits d'usage des opérateurs (**IRU**) qui ont **co-investi** au tarif symbolique de 1€ par ligne.

Le démarrage des projets publics est plus lent que le privé : négociations locales du portage de la maîtrise d'ouvrage et des financements croisés, marchés publics etc. Les zones à couvrir sont plus complexes : grande part en aérien, poteaux mal entretenus depuis longtemps, câbles en pleine terre... Néanmoins la carte de France se couvre de projets publics. La Banque des Territoires investit dans les acteurs des RIP. Privé et public additionnés, la construction du FttH s'industrialise, avec une pointe à plus de 5 millions de prises construites en 2020.

Mais ce rythme diminue vite, et il apparaît que les engagements pris par Orange et SFR en zone AMII pour 2020 puis 2022 ne seront pas tenus, et que la ZTD ne sera pas non plus au rendez-vous. Cela n'empêche pas le gouvernement, en **2017**, de suspendre le guichet France THD et de lancer un AMII bis, pour que le privé se substitue au public dans des zones **AMEL** (Appel à manifestation d'engagements locaux). En **2018**, Orange et SFR souscrivent à un nouveau cadre L.33-13 plus contraignant sur leurs engagements initiaux, afin que tous les locaux de la zone AMII soient raccordables fin 2022. En **2019** Orange dépose une question prioritaire de constitutionnalité contestant le pouvoir de sanction de l'Arcep, qu'elle retire cependant. Après une mise en demeure de l'Arcep et une autre QPC, rejetée par le Conseil d'État, Orange s'engage à 98,5% de prises raccordables en zone AMII, mais pour fin 2025 ; la marge restante qualifiée de « raccordables à la demande », *process* jusqu'alors inopérant, doit devenir opérationnelle. SFR est également mis en demeure pour les lacunes de qualité, mais également de **complétude**. Des échéances dont les bilans restent aujourd'hui à dresser...

En **2020**, le gouvernement n'impose plus à Orange le service universel d'accès (génie civil et liaison téléphonique). En **2021**, Orange, encadré par la régulation, lance son Plan de décommissionnement du cuivre, progressif par lots, avec des phases de fermeture commerciale puis de fermeture technique.

En **2023** les collectivités commencent à élaborer des **Schémas locaux de résilience**, avec l'appui de la Banque des territoires, pour identifier les risques, les questions organisationnelles et les investissements prioritaires.





En **2025**, questionnée par le Sénat, la Cour des comptes conforte les alertes émises depuis des années par les collectivités sur les problématiques de qualité des raccordements finals, de résilience, et sur la nécessité d'**objectiver les coûts des RIP**, afin de conforter leur modèle économique menacé.

Fin 2025, il reste donc des problèmes de qualité, de complétude, d'équilibre d'exploitation, de résilience, mais la France compte 42,4 millions de locaux raccordables à la fibre optique. Une couverture de 94,3 %, nettement supérieure à tous les pays européens en zones rurales, de montagne ou ultra-marines. Moins de 5% des abonnements au très haut débit sont sur une autre technologie que la fibre (réseaux câblés, VDLS2, satellite...). Le succès est là, mais il est fragile.

... changement de pied sur le mobile...

Poussée par l'augmentation des usages et le décalage entre le vécu des utilisateurs et les cartes de couverture des opérateurs, l'Arcep met enfin un coup de pied dans la fourmilière, avec des exigences sur la qualité de la couverture mobile et sur la fiabilité des mesures. En **2018**, le gouvernement accepte de moins gagner sur les licences en échange d'engagements partant de la réalité du terrain, avec le **New deal mobile**. La 5G démarre en **2020**. En **2022** les opérateurs ont annoncé la fermeture progressive de la 2G et de la 3G à partir de 2026. L'impact est important pour les professionnels et les collectivités qui possèdent de nombreux équipements dépendants de ces technologies.

... et les enjeux du numérique montent sans cesse.

En **2013** la Loi pour la refondation de l'école a créé le **service public du numérique éducatif** et confié aux collectivités l'acquisition et la maintenance des équipements informatiques.

La bulle des Smart City s'est dégonflée, mais de nombreuses collectivités de toutes tailles se sont lancées dans des déploiements de l'Internet des objets (IoT) et les **territoires connectés** pour superviser (voire hyperviser !) les réseaux d'éclairage public, le chauffage et la qualité de l'air des bâtiments, la circulation, le relevage des consommations d'eau, le remplissage des points d'apport volontaires, surveiller le départ des incendies... La **mutualisation des réseaux IoT**, souvent de standard **LoRa**, et des **plateformes** commence à l'échelle intercommunale, départementale, voire régionale. Des collectivités testent des **réseaux privés 5G**. En **2025**, en vue des prochaines attributions du spectre électromagnétique, l'Avicca demande à l'Arcep de prendre en considération les besoins de l'IoT : l'extinction des réseaux 2G et 3G, décidée par les seuls opérateurs, ne doit pas se reproduire pour des millions de capteurs de services publics. **Cybersécurité**, sobriété, **gouvernance des données**, **intelligence artificielle** font désormais partie du quotidien des collectivités.

Ces sujets donnent lieu à des groupes de travail de la quadragénaire Avicca, des hackatons, des retours d'expérience aux TRIP : numérique éducatif, cybersécurité avec la multiplication des attaques contre des services publics, création de datacenters locaux et souveraineté, utilisation de l'Intelligence artificielle (contrôle des raccordements, formation à l'IA dans les collectivités...), e-inclusion, Fab Lab et tiers lieux, acceptabilité sociale, infrastructures de partage des données, frugalité et bilans environnementaux des outils et usages numériques...

Les douze travaux d'Hercule du FttH





2026 ~ ???

Les douze travaux d'Hercule du FttH

Avant tout, il est indispensable d'assurer par la régulation l'**équilibre économique des RIP**. Partager quelques pommes d'or du jardin des Hespérides ne devrait pas tuer les Opérateurs commerciaux, tous en excédent d'exploitation en 2025, heureusement. Un mécanisme de **péréquation nationale des coûts d'exploitation** apparaît aussi de plus en plus indispensable pour éviter des tarifs différenciés pour les clients en zone RIP.

On aurait tort de croire qu'après cette phase d'établissement des réseaux, un retour au privé, pourquoi pas en bradant nos investissements, n'aurait pas de conséquences pour l'aménagement du territoire. Les besoins de qualité, de débits, de résilience des réseaux fixes ne feront qu'augmenter. Déjà, des collectivités commencent à **faire évoluer leurs RIP 1G vers des RIP 3G** : collecter le trafic mobile et de l'IoT, relier des équipements sur voirie (caméras, stations de transport...) pour les sécuriser, étendre les GFU publics pour diminuer les coûts et augmenter la cybersécurité, pousser la fibre pour des réseaux point à point pour les professionnels, boucler la collecte...

Sécuriser l'avenir du génie civil utilisé par les RIP : comment Orange exploitera-t-il cette infrastructure essentielle, là où il n'aura ni fibre, ni cuivre ? Avec quels tarifs pour les lignes longues en zones peu denses si d'aventure l'Arcep ne pouvait plus le réguler suite à une nouvelle directive européenne ? Démembrera-t-il son génie civil, avec un risque d'explosion des coûts en zone RIP ? S'il le garde, avec **quels investissements préventifs en regard du changement climatique** ? Les IRU de 20 ans de la fibre devant être renouvelés pour un euro, comment **minimiser le coût du renouvellement du droit de passage pour les réseaux exploités par ENEDIS** ?

Plus globalement, comment assurer la **résilience** du réseau, alors que les risques territoriaux sont inégaux, qu'aucun mécanisme de péréquation financière nationale n'est prévu ? Pour chacun des réseaux, aucun mécanisme non plus pour que l'OI et les co-investisseurs financent solidairement des actions préventives. Comment même simplement les préfectures peuvent-elles enfin considérer qu'il n'y a pas que l'opérateur historique à faire participer aux cellules de crise ?

L'infrastructure critique que représente chacun des réseaux FttH sur son territoire **devra mieux se préparer aux crises et à la cybercriminalité**, en respect de la directive NIS2. Plus spécifiquement, comment **sécuriser davantage les liaisons sous-marines des territoires ultramarins**, dans un contexte international aussi périlleux ?

Autre épée de Damoclès, comment **prévenir les conséquences d'une concentration des Opérateurs commerciaux**, éternellement à la manœuvre pour passer de 4 à 3, qui renforcerait l'asymétrie avec les OI publics ?

Enfin, **rattraper les malfaçons du mode STOC** (nettoyer les écuries d'Augias...) et **y mettre fin pour le churn** (tuer l'hydre de Lerne !) est une nécessité pour la qualité des réseaux.



Haut et fort :

De par sa spécialisation, sa représentativité et la continuité de ses actions, l'Avicca est reconnue par les instances nationales et européennes.

Réglementation, régulation, concurrence, finances

L'Avicca est auditionnée par :

- * Les directions des ministères, notamment DGE et DGCL, et les agences de l'État comme l'ANCT (couverture fixe et mobile, exécution du Plan France THD, BAN, GraceTHD...) ;
- * Les commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat en charge des affaires économiques, de l'aménagement du territoire, des finances ; elle intervient également sur les Projets de lois de finances ;
- * Le collège de l'Arcep ; l'Avicca est membre de la plus haute instance de concertation du Régulateur : le Comité de l'Interconnexion et de l'Accès ; elle participe au Comité d'Experts Fibre, répond systématiquement aux consultations publiques pouvant impacter les territoires ;
- * L'Autorité de la concurrence (marché professionnel des télécoms, le passage au FttH etc.) ;
- * La Cour des comptes (exécution du Plan France THD, l'économie des RIP FttH) ;
- * La Commission européenne, sur des questions réglementaires européennes ou françaises, comme les concentrations dans le secteur des télécoms, ou sur l'aménagement numérique du territoire.

Observatoire

Avec la Banque des Territoires et InfraNum, l'Avicca publie l'observatoire de la Transition Numérique des Territoires.

Couverture mobile et hertzienne

L'Avicca siège au Comité de concertation des Réseaux Mobiles, au Comité national de dialogue sur l'exposition aux ondes (ANFR).

Couverture fixe

L'Avicca siège au Comité de concertation France THD, au Comité des réseaux fixes, au groupe de travail dédié à la fermeture du cuivre, au comité cuivre (plan d'Orange pour rattraper les retards de maintenance sur l'infrastructure cuivre). Avec le Cercle CREDO et Innovance, elle a créé le label AQPF pour l'harmonisation des audits des réseaux FttH et la compétence des intervenants. Elle contribue avec l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics à la mise à jour de la convention des standards de prévention.

la voix des collectivités

Numérique éducatif

L'Avicca est membre du Comité des partenaires de l'Éducation nationale et est auditionnée par la Direction numérique pour l'éducation. Elle contribue activement au projet EduPilote, en apportant les cas d'usage des territoires.

Inclusion numérique

L'Avicca représente ses adhérents auprès de l'ANCT, de la Mission Société Numérique, de la MedNum ; elle fait partie de La Belle Alliance qui agit pour le maintien des dispositifs financiers nationaux (APVF, AMF, AMRF, Avicca, Départements de France, FNCCR, France urbaine, Intercommunalités de France, Les Interconnectés, Régions de France, OpendataFrance, Villes de France...).

IoT, smart city

L'Avicca participe aux GT Smart du Comité Stratégique de Filière Infrastructures numériques (création d'un référentiel pour sécuriser les capteurs et antennes IoT).

« Le service public du numérique éducatif est une compétence partagée entre l'État et les collectivités territoriales, et dans ce cadre, au même titre que l'ensemble des autres grandes associations nationales représentatives des collectivités, l'Avicca constitue un partenaire permanent et majeur de la DNE pour nos travaux au sein du Comité des partenaires du numérique pour l'éducation, créé en 2015. L'Avicca, forte de sa longue histoire au service des collectivités, apporte son expertise, fédère autour d'elle de très nombreuses collectivités et participe ainsi de façon déterminante à nos travaux pour développer, de façon coordonnée, nos politiques en faveur d'un numérique éducatif au service de la réussite de nos élèves. »

*Audran Le BARON
Directeur du numérique à
l'Éducation nationale*

Intelligence artificielle, données, Cybersécurité

Patrick Chaize siège au Conseil de l'intelligence artificielle et du numérique, instance indépendante auprès de la Ministre, qui a pour mission d'étudier toute question relative au développement du numérique et de l'intelligence artificielle ainsi que leur impact sur la société, l'économie et les territoires.

L'Avicca participe aux ateliers de la DINUM sur le programme TNT (Transformation Numérique des Territoires), et anime des hackatons pour ses membres (T.dat'Hack).

L'Avicca a initié et porté les évolutions du géostandard GraceTHD qui permet aux équipementiers, installateurs, opérateurs et collectivités d'échanger de manière précise et transparente sur tous les éléments des réseaux FttH. GraceTHD a été validé par le Conseil national d'information géographique et sert de base à l'ANCT pour le suivi des RIP. Elle publie le suivi des déploiements FttH en open data.

L'Avicca est membre du GIP ACYMA (Cybermalveillance.gouv.fr). Elle y contribue au baromètre cyber des collectivités, aux fiches réflexes et à la diffusion des outils de sensibilisation. Elle porte les sujets de parcours simplifié de la remédiation et d'organisation de simulations régulières de crise cyber.



à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques

2016 Loi pour une République numérique, Loi relative au deuxième dividende numérique et à la poursuite de la modernisation de la télévision numérique terrestre

2018 Loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN)

2021 Loi pour la réduction de l'empreinte environnementale du numérique (REEN)

2023 *Proposition de loi visant à assurer la qualité et la pérennité des raccordements aux réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique **

2024 Loi visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique

2026 *Proposition de loi visant à garantir l'équilibre économique de l'exploitation des réseaux d'initiative publique par un mécanisme de péréquation**



Les adhérents



OUTRE-MER

Guadeloupe - CR
Guyane - CT
Guyane - SPL
La Réunion - CR
La Réunion connectée- Régie
Martinique - CT
Mayotte - CD
Saint-Barthélemy - COM
Saint-Denis de la Réunion
Saint-Martin - COM
Saint-Pierre-et-Miquelon - COM

COMMUNES

Aix-en-Provence
Châteauneuf (42)
Conflans-Sainte-Honorine
Gonfreville-l'Orcher
Le Havre
Limoges
Marseille
Orléans
Paris
Perpignan
Saint-Cloud
Sallanches - Régie
Toulon

SYND. D'ÉNERGIE

Ain - SIE
Aisne - USED
Aveyron - SIEDA
Deux-Sèvres - SIEDS
Loire - SIEL TE
Haute-Savoie - SYANE
Landes - SYDEC 40
Aude - SYADEN

SYND. MIXTES

Anjou Numérique
Ardèche Drôme Numérique
Berry Numérique
Charente Numérique
Deux-Sèvres Numérique
Dorsal - SM Limousin
Doubs - SMIX THD
Essonne Numérique
Eure Normandie Numérique
Eure-et-Loir Numérique
Gers Numérique
Gironde Numérique
Haute-Garonne Numérique
Haute-Saône Numérique
Indre - SMO RIP 36
La Fibre Numérique 5962

La Fibre64
Lot Numérique
Lot-et-Garonne Numérique
Lumière
Manche Numérique
Mayenne THD
Mégalis Bretagne
Moselle Fibre
Nièvre Numérique
Oise THD
Périgord Numérique
Sarthe Numérique
Seine et Yvelines Numériques
Seine-et-Marne Numérique
Seine-Maritime Numérique
Somme Numérique
Tarn-et-Garonne Aménagement
Val d'Oise Numérique
Val de Loire Numérique

INTERCOMMUNALITÉS

Aix-Marseille Prov. Métropole
Ajaccio (Pays d') - CA
Alès Agglo - CA
Arras - CU
Bitche (Pays de) - CC
Bordeaux Métropole
Brest Métropole
C'Chartres Innovations Numériques
Caen-la-Mer Normandie - CU
Chamonix Mont-Blanc - CC
Cœur d'Essonne - CA
Creusot Montceau - CU
Fibragglo Forbach- Régie
Fibreso - Régie
Golfe du Morbihan Vannes Agglo
Grand Bassin de Bourg-en-Bresse
Grand Chalon - CA
Grand Châtelleraut - CA
Grand Lyon Métropole
Grand Nancy Métropole
Grand Paris Sud - CA
Grand Périgueux - CA
Grand Poitiers - CU
Grand Verdun - CA
Grenoble-Alpes Métropole
Haut-débit Métropole Rouen
Hénin-Carvin - CA
La Roche-sur-Yon - CA
La Rochelle - CA
Lannion-Trégor - CA
Laval Agglomération - CA
Le Havre Seine Métropole - CU
Le Mans Métropole - CU

Maremne-Adour - CC
Métropole Européenne de Lille
Eurométropole de Metz
Montpellier Méditerranée Métropole
Nantes Métropole
Nice Côte d'Azur - Métropole
Nîmes Métropole - CA
Paris-Saclay - CA
Pau Béarn Pyrénées - CA
Pays Basque - CA
Pays de Montbéliard - CA

Quimper Bretagne Occidentale
Rennes Métropole
Rochefort Océan - CA
Roissy Pays de France - CA
Saint-Brieuc Armor Agglo.
Saint-Etienne Métropole
Saint-Malo (Pays de)
Sarreguemines - CA
Sictiam - SI
Sipperec
Strasbourg Eurométropole
Thionville Fench agglomération
Toulouse Métropole - SPL
Tours Métropole Val de Loire
Val d'Europe - CA
Vialis - SAEM

DÉPARTEMENTS

Ain - CD 01
Aisne - CD 02
Alpes-de-Haute-Prov. - CD 04
Ardèche - CD 07
Ardennes - CD 08
Ariège - CD 09
Bouches-du-Rhône - CD 13
Calvados - CD 14
Charente - CD 16
Côte-d'Or - CD 21
Côtes-d'Armor - CD 22
Dordogne - CD 24
Doubs - CD 25
Drôme - CD 26
Eure-et-Loir - CD 28
Gard - CD 30
Haute-Garonne - CD 31
Haute-Loire - CD 43
Haute-Marne Numérique - SPL
Hautes-Alpes - CD 05
Hautes-Pyrénées - Régie 65
Hauts-de-Seine - CD 92
Hérault - CD 34
Ille-et-Vilaine - CD 35
Isère - CD 38

Jura - CD 39
Landes - CD 40
Loire - CD 42
Loire Connect Réseau - Régie 42
Loire-Atlantique - CD 44
Loiret - CD 45
Lot - CD 46
Lot-et-Garonne - CD 47
Lozère - CD 48
Maine-et-Loire - CD 49
Manche - CD 50
Marne - CD 51
Mayenne - CD 53
Meurthe-et-Moselle - CD 54
Meuse - CD 55
Nièvre - CD 58
Oise - CD 60
Orne - CD 61
Puy-de-Dôme - CD 64
Pyrénées-Orientales - CD 66
Rhône - CD 69
Saône-et-Loire - CD 71
Savoie - CD 73
Seine-Maritime - CD 76
Seine-et-Marne - CD 77
Tarn - CD 81
Val-d'Oise - CD 95
Var - CD 83
Vaucluse - CD 84
Vendée Numérique - GIP 85
Vienne - CD 86
Vienne Numérique - Régie 86
Vosges - CD 88
Yonne - CD 89

RÉGIONS

Auvergne - Rhône-Alpes
Auvergne Numérique - Régie
Bourgogne - Franche-Comté
BFC Numérique - SPL
Centre - Val de Loire
Recia Centre - GIP
Corse
Gigalis - GIP
Grand Est
Ile-de-France
Normandie
Nouvelle-Aquitaine
Nouvelle-Aquitaine - SPL
Occitanie
Région Sud

Le Conseil d'administration

Composition du CA (Mandat 2023 - 2026)



Président

Patrick CHAIZE

Secrétaire général

Mathieu HAZOUARD

Trésorier

Denis LEROUX

Vice-président(e)s

**Jean-Marie BOST
Pascal CORNU
Christophe HUGON
Jacques LEMARE**

**Virginie LUCOT-AVRIL
Marie-Lucienne RATTIER
Séverine REYNAUD**

Membres

**Mickaël AUDEGOND
Patrick BARNIER
Alain COUNIL
Antoine DELAUNAY
Victor DENOUVION
Jean-Pierre DESSEIN**

**Serge FRANCESCHI
Gilles FRAYSSE
Pauline JUNG
Bernard LAGET
Louis-Jean de NICOLAÿ
Philippe VARLET**



avicca

L'équipe de l'Avicca



Elodie BOUIGUES

Relations adhérents & événements

Sophie DE BLÉECKÈRE

Assistante de Direction, Graphisme

Guilhem DENIZOT

Affaires réglementaires

Luc DERRIANO

Chargé de mission

Sylvie GALESSI

Assistante administrative Comptabilité

Frédéric GERBELOT

Chargé de mission

Thierry JOUAN

Délégué général adjoint

Mylène RAMM

Chargée de mission

Ariel TURPIN

Délégué général



Q - page 5

De quand date la première loi sur les télécommunications ?

Le 2 mai 1837, la loi instaure un monopole sur les lignes télégraphiques, vu leur intérêt stratégique.

Q - page 11

De quand date les premières concessions dans les télécommunications ?

1879 ! Trois concessions de réseau téléphonique sont attribuées à des opérateurs privés. Ils fusionnent, puis l'État les rachète pour instituer un monopole.

avicca

Les partenaires



LES PARTENAIRES PUBLICS CONVENTIONNÉS

Banque des Territoires

Déclic

Départements de France

FNCCR

Société des Grands Projets

LES OPÉRATEURS, INTÉGRATEURS, ÉQUIPEMENTIERS

Altitude Infra

Arteria

Axione

Bouygues Telecom

Cellnex

Covage

Firalp

Ineo Infracom

Lumière

Orange

Orange - Concessions

Sogetrel

TDF

VINCI Energies ICT-Axians

AUTRES PARTENAIRES PRIVÉS

Arufog

InfraNum





Tout le numérique pour tous, mais comment ?

Si personne ne doute que le numérique prendra toujours plus d'importance, je suis convaincu qu'il ne bénéficiera au plus grand nombre et à la diversité des territoires que grâce aux collectivités, et sans doute en mutualisant au bon niveau local. Sur les infrastructures, nous avons su nous rassembler pour peser sur les décisions nationales et apprendre les uns des autres.

Mais les enjeux sont encore plus considérables s'agissant des services et usages. Les sujets touchent tous les métiers, ils sont protéiformes, en évolution constante, voire en révolution. C'est un vrai défi pour l'ensemble des associations de collectivités.

Comment éviter les sujets orphelins ou au contraire la dispersion et les redondances ? S'unir pour peser dans une telle variété de thèmes est un véritable enjeu tant pour les associations généralistes que pour les sectorielles comme l'Avicca. Les exemples de « la belle alliance » pour l'e-inclusion, ou du comité des partenaires pour le numérique éducatif, nous montrent la voie pour demain mieux nous structurer en mode agile.

*Depuis 1986, les
délégués généraux
Marianne Delcourt
Jean-Michel le Guennec
Danièle Blangille
Patrick Vuitton
Ariel Turpin*

Comment aller plus vite et plus loin ? Un défi pour nous tous, auquel l'Avicca contribuera bien sûr.

*Ariel Turpin
Délégué général*

avicca



71, rue du Faubourg Saint-Antoine
75011 PARIS
www.avicca.org